

L'honorable M. Choquette: Je dirais qu'elle peut être rétablie. Le paragraphe (2) de l'article 39 est ainsi conçu:

Le gouverneur en conseil peut, en tout temps, révoquer une ordonnance rendue aux termes du paragraphe (1) et, sauf si elle est révoquée plus tôt, une ordonnance rendue selon le paragraphe (1) expire à la fin d'une année après son établissement.

Même s'il n'y a aucune disposition à ce sujet, je dirais, en réponse à la question de l'honorable sénateur, que l'ordonnance peut être rétablie.

L'honorable M. Crerar: Vous êtes d'avis qu'elle peut être remise en vigueur immédiatement au moyen d'un nouveau décret du conseil?

L'hon. M. Choquette: Oui.

L'honorable M. Crerar: L'ancienne ordonnance expire, la nouvelle entre en vigueur et la même sauvegarde continue?

L'honorable M. Choquette: Oui.

L'honorable M. Gouin: J'estime, honorables sénateurs, que le paragraphe 2 de l'article 39 ne s'applique pas, apparemment, à l'article 40A. Je suis d'avis que la disposition anti-dumping, en l'occurrence, n'a rien à voir au coût de production. Les effets en question peuvent être produits, mettons, à 40c. ou à tout autre pris, au Japon ou dans tout autre pays, je parle encore du paragraphe 7 c),—et je signale que la durée d'un an n'est pas prévue à l'article 40A. Si je comprends bien ces deux dispositions différentes contre le dumping, la période d'un an est restreinte à la question du coût de production et de ce qui s'y rattache, comme à l'article 39.

L'honorable M. Choquette: Je suis parfaitement d'accord avec l'honorable sénateur. L'article 40A devrait prévoir, pour plus de clarté, tout comme l'article 39, que la période en cause ne dépassera pas un an ou sera la même que celle qui est prévue à l'article 39.

L'honorable M. Gouin: Sinon, il y aura confusion.

L'honorable M. Choquette: Oui.

L'honorable W. Ross Macdonald: Le parrain du bill a-t-il l'intention de présenter un amendement à cette fin?

L'honorable M. Choquette: Je n'y songe guère, à cette date tardive. S'il n'en est pas question au paragraphe 7 c) de l'article 40A, ce pourrait être une question d'interprétation.

L'honorable M. Macdonald: Peut-être pourriez-vous étudier un peu la question?

Honorables sénateurs, mes premières paroles seront pour féliciter l'honorable sénateur d'Ottawa-Est (l'honorable M. Choquette) de la manière dont il a présenté le bill. Ce

n'est pas pour lui le baptême du feu, parce qu'il a déjà présenté d'autres bills, mais jamais il n'a présenté un bill plus compliqué ni plus important que celui dont nous sommes saisis. J'irai même plus loin; je doute qu'on nous ait présenté cette année une mesure plus importante que celle-ci; d'ailleurs, une des principales raisons pour lesquelles je trouve à redire à l'examen du bill en ce moment, c'est qu'il nous arrive au dernier moment de la session, à ce qui est, de l'avis de tous, la douzième heure du dernier jour. Je me demande, honorables sénateurs, pourquoi le bill a été retenu si longtemps. Nous sommes en session depuis le 12 mai; nous avons étudié d'autres importantes mesures législatives; toutefois, je doute, je le répète, que nous ayons été saisis de quelque chose d'aussi important que le bill à l'étude. Maintenant que l'autre Chambre a pratiquement terminé l'examen des crédits, voici que le bill nous est soumis.

Les honorables sénateurs qui sont ici depuis longtemps, de même que ceux qui ont siégé à l'autre endroit, savent que c'est la coutume de terminer le programme législatif avant d'adopter les prévisions budgétaires. Pourquoi cette ligne de conduite n'a-t-elle pas été suivie cette année? Je l'ignore, mais si elle avait été suivie, nous aurions été saisis du bill il y a déjà trois ou quatre jours. L'autre endroit a étudié le programme législatif lundi et mardi derniers, toutefois, au lieu d'aborder le bill tout de suite, il l'a relégué au bas de la liste et ne l'a mis à l'étude qu'après l'examen des crédits des divers ministères. C'est à cause de cette façon de procéder que nous venons tout juste de recevoir le bill.

Je signale que, depuis deux jours, la Chambre haute n'a accompli aucun travail; elle a attendu qu'on lui soumette la législation. Pourquoi n'avons-nous rien reçu? Parce que le gouvernement, qui est responsable de la ligne de conduite suivie à l'autre endroit, a décidé que le Sénat ne devait pas être saisi du bill avant les dernières heures du dernier jour.

L'honorable M. Aseltine: Je ne dirais pas cela.

L'honorable M. Brunt: Je ne pense pas que ce soit juste.

L'honorable M. Macdonald: Si l'honorable leader du gouvernement (l'hon. M. Aseltine) ne veut pas aller si loin, il doit avouer tout de même que cela découle de la ligne de conduite, voulue ou non, qui a été suivie à l'autre endroit.

L'honorable M. Brunt: C'est probablement à cause du long débat engagé par l'opposition.